



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **Observations De L'Academie Française Sur Les Remarques De M. De Vaugelas**

**Académie Française**

**La Haye, 1705**

90 Rem. Un NOM & un VERBE regisgissans deux cas differens, mis avec un seul cas.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-52533](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-52533)

pas absolument cette façon de parler, mais parce qu'en toutes choses il faut tendre à la perfection, je ne voudrois plus escrire ainsi, & j'exhorte à en faire de même ceux qui ont quelque soin de la netteté du stile.

## OBSERVATION.

**L**A regle que M. de Vaugelas établit dans cette Remarque est tres judicieuse; & il a trop d'indulgence quand il dit qu'il ne condamne pas absolument *ayant embrassé & donné sa benediction à son fils*. Il faut condamner cette phrase comme une faute qu'il n'est pas permis de se pardonner. Tout ce qui est contre la pureté & contre la netteté du langage est vicieux.

## X C. REMARQUE.

*Un NOM & un VERBE regiffans deux cas differens, mis avec un seul cas.*

**E**Xemple, *afin de le conjurer par la memoire, & par l'amitié qu'il avoit portée à son pere*, dit un celebre Escrivain. Je dis que la même regle qui s'observe aux verbes, se doit aussi observer aux noms, & qu'il n'y a pas moyen de construire l'exemple proposé, qui en sous-entendant *de son pere*, immediate-



diatement après *la memoire*. Il est certain que ce n'est point escrire nettement, que d'escrire ainsi, & que mesme il y a une double faute en cet exemple, l'une que ces mots, *par la memoire*, ne se sçauroient construire avec ce datif, à son pere; & l'autre, qu'il avoit portée ne s'accommode pas à ce mot *la memoire*, mais seulement à celui-cy *l'amitié*. Voicy un autre exemple selon la regle, *afin de le conjurer par l'estime & par l'affection qu'il avoit pour son pere*, car *estime* & *affection*, sont deux mots qui s'accordent ensemble, & ne demandent qu'une mesme construction, qu'ils ont icy doublement, & au verbe *avoit*, & en la préposition, *pour*. Ceux qui ne se soucieront pas de perfectionner leur langue, ny leur stile, se pourront encore dispenser de cette regle; mais ces Remarques ne sont pas pour eux.

## OBSERVATION.

CE que dit M. de Vaugelas que la mesme regle qui s'observe aux verbes, se doit aussi observer aux noms, est parfaitement bien remarqué. Ainsi on ne peut dire, *afin de le conjurer par la memoire & par l'amitié qu'il avoit portée à son pere*, il faut dire, *par la memoire de son pere & par l'amitié qu'il luy avoit portée*. On est obligé d'escrire purement & nettement, & ceux qui negligent de le faire péchent contre le genie de la Langue.